



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du jeudi 27 mars 2025

DE_2025_004

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 20/03/2025

vingt-sept mars deux mille vingt-cinq 18 heures 15 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la
présidence de Michel MAZERM,

Présents : JEAN CLAUDE MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel
DANEZAN, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés: Denis INTSABY

Absents:

**Objet: Approbation compte unique financier - SERVICE EAU et
ASSAINISSEMENT D'ALBAS 2024 -**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n° DE_2021_017 du 15 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	10 107,82	0,00	14 982,32	0,00	25 090,14
Opérations exercice	30 323,37	20 435,51	20 049,34	15 785,81	50 372,71	36 221,32
Total	30 323,37	30 543,33	20 049,34	30 768,13	50 372,71	61 311,46

Résultat de clôture		219,96		10 718,79		10 938,75
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	219,96	0,00	10 718,79	0,00	10 938,75
Résultat définitif		219,96		10 718,79		10 938,75

M MONTLAUR Jean Claude se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M MAZERM Michel vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M MONTLAUR Jean Claude pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**